

DOCUMENTS REQUIS POUR LA VENTE DE VOTRE PROPRIÉTÉ

AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE COURTAGE

- L'acte de vente
 - L'acte d'hypothèque ou marge de crédit hypothécaire, le cas échéant
 - Le certificat de localisation
 - Les comptes de taxes (municipal et scolaire)
 - Les comptes d'énergie (annuels)
 - Factures et/ou détails des rénovations, le cas échéant
 - Contrat de service, le cas échéant (alarme, fournaise, etc.)
 - Garanties, le cas échéant
 - Liste et contrat de matériel loué (chauffe-eau, etc.), le cas échéant
-

SECTION COPROPRIÉTÉ

- Déclaration de copropriété (ou Convention d'indivis)
 - Procès-verbaux
 - États financiers
 - Copie des frais de condo de l'unité
 - Coordonnées des gestionnaires
-

AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS (LE CAS ÉCHÉANT)

- Factures de rénovations
 - Procuration ou Résolution
-

COÛTS À PRÉVOIR

- Nouveau certificat de localisation, le cas échéant
 - Frais du notaire (servitude et quittance)
 - Commission du courtier (+TPS/TVQ)
 - Pénalité hypothécaire, le cas échéant
-

AUTRES
